



MONOPRIX Asnières : 28 ans d'ancienneté et licenciée sans raison pour faute grave !

Le 26 octobre 2018

Notre camarade Aïssata KEITA, « Aïcha », a été licenciée le 11.10.2018 pour faute grave.

Pour la licencier, la direction invoque des brouilles :

- des retards de quelques minutes en septembre, retards dus à des problèmes de transport ;
- elle confond volontairement heures de présence à la caisse et heures de mise en veille de la caisse ;
- elle ment en inventant deux absences, alors qu'Aïcha avait chaque fois eu des autorisations de sortie pour événements familiaux (comme, malheureusement, le décès d'un proche) ;
- elle monte un scénario d'une soi-disant altercation avec un client, alors que c'était bien ce client qui avait agressé verbalement Aïcha.

**Ce licenciement n'est qu'une vengeance de la part de cette direction.
Elle veut se venger de la grève spontanée de salarié(e)s du magasin le 20 septembre 2018.**

La directrice ne s'en cache d'ailleurs pas : elle a convoqué Aïcha dès le lendemain -le 21.09.2018- pour un entretien préalable à licenciement.

Depuis le changement de direction, le climat social est, en effet, devenu insupportable.

Les brimades et autres humiliations gratuites sont constantes : paroles blessantes, menaces de mutation, accusations de vol qui se révèlent totalement fausses...jusqu'à la fouille d'une salariée !

À cette forme de maltraitance, s'ajoute un manque permanent d'effectif sur le magasin.

Avec cette grève du 20 septembre 2018, des salariés ont décidés de relever la tête et de s'organiser pour défendre :

**leur droit au respect,
leur droit à des salaires décents
et leur droit à de bonnes conditions de travail.**

La direction a voulu se protéger en licenciant Aïcha qui avait déjà une expérience de déléguée du personnel.

Nous avertissons la direction de MONOPRIX Asnières qu'elle n'est pas au bout de ses surprises...

Aïcha va contester son licenciement et les salariés ne se laisseront pas faire !

TOU(TE)S ENSEMBLE FAISONS RESPECTER NOS DROITS